

Acte de mariage de LASALLE Louis et DUHAMEL Marie Austreberthe
[348]x[349]

L'an mil sept cent quatre-vingt-deux et le huit de janvier, après publication de trois bans de mariage en cette église du Biez, savoir le trente de décembre mil sept cent quatre-vingt-un, le premier et six de janvier de cette présente année mil sept cent quatre-vingt-deux, entre Louis Joseph LASSALLE, âgé de trente et un ans, ouvrier de bois qui a déclaré ne savoir écrire, fils de feu Jean Baptiste, en son vivant maréchal ferrant au village de Sains les Fressiers, et d'encore vivante Marie Alexandrine LELIEVRE d'une part, et de Marie Austreberthe DUHAMELLE, âgée de vingt-sept ans, qui a déclaré ne savoir écrire, fille de Claude Eustache, journalier et de feu Marie Anne MARIETTE, tous deux de cette paroisse dudit Biez d'autre part, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni intervenue aucune opposition audit mariage, je soussigné curé du Biez, ai reçu aujourd'hui leur mutuel consentement audit mariage (après les fiançailles célébrées en cette dite église du Biez le sept de ce présent mois de janvier et an), et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église en présence dudit Claude Eustache du hameau, père de ladite contractante qui a déclaré ne savoir écrire, de ce interpellé (...) De BOIS, de Jacques BARON, fermier et de Vincent LOUIS, tisserand de toile, cousin issu de germain de ladite contractante, tous quatre demeurant audit Biez qui ont signé avec nous

Signatures : Guillaume de FRANCE, J. BARON, Vincent LOUIS.